

Abdellah EL ALAOUI
Direction de la Politique Commerciale Extérieure
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines
MAROC

La simplification des procédures du commerce international au Maroc

Pour revenir à ce qui a été fait par le Maroc en matière de simplification des procédures et de facilitation, on doit commencer par l'histoire, parce que tout ce qui se fait actuellement est la résultante d'un long processus en matière de simplification des procédures.

Dans ce cadre, et conformément à la recommandation n° 4 du CEFACT-ONU, le Maroc a créé en 1986 la Commission nationale de simplification des procédures du commerce international, qui est chargée d'étudier, de réfléchir sur les moyens susceptibles d'harmoniser, de simplifier et de rationaliser les procédures et surtout de préparer la transition vers l'utilisation de l'échange de données informatisées, conformément à la norme internationale EDIFACT-ONU.

Un premier travail de diagnostic a été effectué par cette commission qui, bien entendu, englobe tous les intervenants dans la transaction commerciale internationale, aussi bien le secteur public que le secteur privé. C'était la photographie de la situation existante vers la fin des années 80, permettant de déceler les goulots d'étranglement et d'essayer de faire les recommandations pour améliorer et surmonter la situation. Le problème des procédures se posait plus particulièrement au niveau de l'importation : le délai de séjour des marchandises (compté à partir de l'arrivée du navire jusqu'à l'enlèvement de la marchandise) était, avant 1990, de plus de 15 jours. Le premier travail de la commission a été donc le diagnostic. Et sur la base de ce diagnostic, une étude a été élaborée par le Département du commerce et de l'industrie.

Cette étude a été intitulée « Etude d'efficacité et de logistique du commerce extérieur ». Elle a porté plutôt sur 3 volets :

- Le volet administratif, c'est-à-dire toutes les procédures douanières, portuaires et autres contrôles sanitaires, phytosanitaires, etc.
- Un deuxième volet, le circuit bancaire, c'est-à-dire la lourdeur des délais liés à ce circuit, et plus particulièrement dans le cadre du crédit documentaire et de la remise documentaire.
- Et, en troisième lieu, le troisième volet, c'est la liaison multimodale.

L'étude a fait d'importantes recommandations qui, bien sûr, étaient classées selon un critère chronologique en ce qui concerne la réalisation : court terme, moyen terme et long terme. La mise en œuvre de ces recommandations par les différents intervenants dans la transaction a permis de faire passer le délai de séjour des marchandises actuellement à environ 4 ou 5 jours. Quant au délai de dédouanement, il est actuellement d'une heure et demie. L'opérateur ou son représentant peut donc faire toutes les formalités dans un laps de temps ne dépassant pas deux heures.

En matière de circuit bancaire, il y avait beaucoup de recommandations pour dépasser l'état de ce circuit, qui a été caractérisé par la centralisation des traitements des opérations du commerce international au niveau des sièges des banques, l'absence de liaison électronique entre les sièges des banques et les succursales, et le coût des transactions en ce qui concerne le crédit documentaire.

En ce qui concerne le transport multimodal, la stratégie qui impose le développement sur le long terme est un système de transport multimodal pour dépasser l'aspect segmentaire des chaînes intermodales. Et les recommandations insistent sur le fait qu'il faut déjà une mise à niveau des différentes composantes et en particulier l'échange de données informatisées pour pouvoir arriver à ce système, qui se caractérise par une qualité de service et un coût de transport compétitif.

Ceci est donc un peu d'histoire. Actuellement, la réflexion porte, comme l'a dit M. García-Milà tout à l'heure, sur la dématérialisation complète des procédures et l'extension de l'échange de données informatisées à l'ensemble de la communauté globale logistique. Mais, il y a un problème. Le problème, c'est le prix élevé de l'EDIFACT. Or, comme vous le savez, les petites et moyennes entreprises n'ont pas les moyens de se payer tout le matériel nécessaire pour l'échange de données informatisées, à savoir traducteur, logiciel, formulaire, etc. C'est pourquoi on suit de près les travaux au niveau international, plus particulièrement au niveau CEFACT, l'initiative INIDL, qui est actuellement développée entre le CEFACT et le WASIS, et toute la réflexion porte dans ce sens.

Récemment, il y a eu un symposium sur l'organisation, sur l'utilisation des technologies de l'information dans la transaction du commerce international et Sa Majesté le roi Mohammed VI a recommandé la mise en œuvre d'une stratégie globale pour le développement du commerce électronique au Maroc.

Je vous remercie de votre attention.